







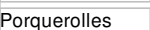






Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Le Plan Climat Air Énergie Territorial


Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Conformément à la loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Métropole TPM élabore et adopte un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce document de planification doit permettre de limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique en proposant une adaptation de ses politiques. Il est préparé en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable. Ainsi, face à l'urgence climatique qui nous concerne tous, il contribue localement à cet enjeu mondial.

Quel est le contenu du PCAET de la Métropole TPM ?

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs objectifs :



- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
-  Améliorer la qualité de l'air.
- Réduire la consommation d'énergie.
- Augmenter la production d'énergies renouvelables.
- Développer de manière coordonnée les réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur).
- Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique (risques inondation, canicule etc.).
- Renforcer le stockage de carbone (augmenter les surfaces végétalisées).

Le PCAET s'applique à l'échelle du territoire métropolitain, sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

Il doit être révisé tous les 6 ans.

Le PCAET comporte un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un tableau de bord de suivi et d'évaluation.

Le diagnostic inclut :

- Une estimation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
-  de la consommation énergétique du territoire.
-  des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur et de leur potentiel de développement.

- L'état de production des énergies renouvelables du territoire et leur potentiel de développement.
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique (risques inondation, canicule, etc.).
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone. La stratégie territoriale définit les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire.

Le programme d'actions comporte 8 axes :

- Renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de TPM.
- Organiser la gouvernance, la communication et l'animation du PCAET.
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire (dont bâtiments communaux).
- Poursuivre la politique de mobilité durable à l'échelle du territoire.
- Poursuivre la politique d'aménagement durable du territoire.
- Développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables.
- Pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant les mesures d'adaptation et en développant une économie circulaire.
- Renforcer la préservation des milieux naturels.

Le tableau de bord de suivi et d'évaluation présente l'avancement des actions à l'appui d'indicateurs.

Le PCAET est également soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique. Cette étude a pour objet de déterminer les impacts des actions du PCAET sur la santé et l'environnement.

Le PCAET sera proposé en 2019 pour approbation.

Les actions mises en œuvre par la Métropole TPM

Plusieurs actions du PCAET sont d'ores et déjà mises en œuvre, parmi lesquelles :

- L'étude de faisabilité concernant la création d'une ressourcerie, dont l'enjeu est de récupérer et réparer les objets afin de leur donner une seconde vie.
- La démarche Cit'ergie, labellisation associée aux thématiques air-énergie-climat.
- L'élaboration du schéma directeur énergie, qui établit un diagnostic des réseaux énergétiques existants et définit leur stratégie de développement à l'échelle du territoire. L'enjeu est d'intégrer l'emploi d'énergies renouvelables et d'orienter l'aménagement du territoire en fonction des ressources énergétiques disponibles.
- La démarche « Îles d'Hyères durables ». Il s'agit de renforcer le déploiement des actions de développement durable à l'échelle des Îles d'Hyères (Port-Cros, Porquerolles, Le Levant).
- Le soutien à l'acquisition de vélos électriques pour les habitants du territoire.
- La plateforme de rénovation énergétique.

TPM adhère au réseau AMORCE

La Métropole s'appuie sur l'expertise du réseau AMORCE. Celui-ci est le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion du cycle de l'eau.

En savoir plus
[Le réseau AMORCE](#) [1]
 Actualités

Actualités

[PLOUF 83 : un forum pour le risque inondation](#) [2]

Le forum PLOUF 83 s'est tenu à La Villette à Hyères du 19 au 21 novembre derniers.

[Pour en savoir plus sur les métiers du sport de haut niveau !](#) [3]

Vous êtes étudiants et intéressés par les métiers qui gravitent autour du sport de haut niveau ?

[Billets suspendus pour le spectacle Ex Anima](#) [4]

"Libérez votre générosité, offrez un billet suspendu" pour le #Givingtuesday.

[La Métropole TPM au Salon Silver Economy Expo 2019](#) [5]

Pour la deuxième année consécutive, la Métropole animera un stand au Salon Silver Economy Expo qui se tiendra à Paris, les

[Création de la halte ferroviaire de Sainte Musse](#) [6]

Le projet de halte ferroviaire à Saint Musse est soumis à enquête publique, du 21 novembre au 23 décembre 20019.

Logo TPM

Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : contact@metropoletpm.fr

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ ACCUEIL](#)
- [\ MENTIONS LEGALES](#)
- [\ PLAN DU SITE](#)
- [\ CONTACT PRESSE](#)

- [\ MÉDIATHÈQUE](#)
- [\ PRESSE](#)
- [\ NOUS REJOINDRE](#)
- [\ LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

URL source: <https://www.metropoletpm.fr/tourisme/article/plan-climat-air-energie-territorial>

Liens:

[1] <http://www.amorce.asso.fr>

[2] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/plouf-83-un-forum-risque-inondation>

[3] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/savoir-plus-metiers-sport-de-niveau>

[4] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/billets-suspendus-spectacle-ex-anima>

[5] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/metropole-tpm-salon-silver-economy-expo-2019>

[6] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/creation-de-halte-ferroviaire-de-sainte-musse>